



Monsieur François BAROIN  
Président  
Association des Maires de France  
41 quai d'Orsay  
75007 Paris

Paris, le 20 avril 2020

Monsieur le Président,

Suivant les consignes gouvernementales, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont suspendu leur activité le 16 mars dernier pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus. Les établissements réquisitionnés pour l'accueil d'enfants du personnel prioritaire sont restés ouverts et font généralement face à de la sous-occupation. De même, conformément aux recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé, certains établissements ont conservé une offre d'accueil inférieure ou égale à 10 places.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la majorité des EAJE ont donc cessé d'accueillir des enfants. Cette suspension d'activité de deux mois, ainsi que les incertitudes sur les modalités de reprises, auront des conséquences financières importantes pour ces structures pouvant menacer, à terme, leur pérennité. C'est pourquoi, le soutien de l'ensemble de leurs financeurs sera déterminant dans le maintien de l'offre d'accueil.

Comme recommandé par le gouvernement, les gestionnaires que nous représentons ont largement recouru à l'activité partielle pour amoindrir les risques financiers. La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) s'est engagée à soutenir les établissements fermés, qu'ils soient gérés par des acteurs publics ou privés. Ce soutien se traduit de plusieurs manières dont notamment la suppression de la réfaction sur les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et la mise en place d'une aide forfaitaire. L'aide dont peuvent bénéficier les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'élève à 17 euros par place et par jour de fermeture.

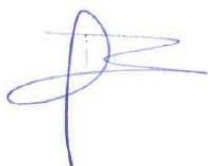
Si nous accueillons favorablement ces aides, il ressort de nos premières estimations que, sans un engagement des tiers financeurs (collectivités territoriales et entreprises), le reste-à-charge pour les établissements restera élevé. L'engagement des collectivités locales est primordial pour maintenir l'équilibre économique de ces services essentiels pour les familles.

C'est pourquoi, nous appelons l'Association des Maires de France à porter un message clair à destination de ses adhérents pour les encourager à soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant. Les structures ayant un conventionnement avec les collectivités (en délégation de service public, marché public, subvention ou autres) auront besoin du soutien de ces mêmes collectivités pour garantir la pérennité des services qu'elles proposent aux familles. Dans cette période de crise sanitaire et économique inédite, la préservation des modes d'accueil du jeune enfant est une nécessité. Elle favorisera la reprise de l'activité économique lors du déconfinement et contribuera à la lutte contre les inégalités socio-économiques qui risquent de s'accroître.

Certaines municipalités se sont déjà engagées auprès d'EAJE à sécuriser leurs financements bien que l'activité ait été suspendue et le service non rendu. Il est impératif que cette sécurisation financière soit la plus large possible pour permettre le maintien de l'offre d'accueil dans les territoires. Nous comptons pour cela sur le soutien de l'Association des Maires de France.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse et votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression notre meilleure considération.

Magali BACHELIER  
Présidente  
Accent Petite Enfance



Stéphanie GOYHENEIX  
Présidente  
ACEPP



Jean-Jacques ELEDJAM  
Président  
Croix rouge française



Dominique MARMIER  
Président Fédération nationale  
Familles Rurales



Marie-Sophie DESAULLE  
Présidente FEHAP



Noëlle BUTON  
Présidente FNAPPE



Thierry BEAUDET  
Président Mutualité française



Marie-Andrée BLANC  
Présidente Unaf



Patrick DOUTRELIGNE  
Président Uniopss



**Copie à :** Mme Elisabeth LAITHIER, Maire-adjointe à la Ville de Nancy et Présidente du groupe d'élu.e.s Petite Enfance à l'AMF.